



F.F.S.B. – Ligues du Nord

Compte rendu de la réunion du 4 avril 2024

Participants :

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national

Serge OLIVIER, président de la LBRI Bretagne - Pays de la Loire

Benoit LEPARC, représentant de la LBR Centre Val de Loire

Jean-Marie LHUILLIER, président de la LBR Grand Est

Michel MARCHAND, président de la LBR Hauts de France

Franck BERUDI, président de la LBR Ile de France

Yves PIRIAC, président de la LBR Normandie

Didier AVISSE, représentant de la LBR Normandie

Le Président indique en préambule qu'il a souhaité cette réunion pour 3 raisons :

- ✓ La situation conflictuelle actuelle n'a pas lieu d'être dans une fédération sportive, il est indispensable d'aplanir les problèmes et de repartir sur une base constructive tous ensemble,
- ✓ La forme des interventions par mail ou lors de diverses réunion est discutable,
- ✓ Quant au fond, il sera abordé au cours de la réunion thème par thème en tenant compte des échanges qui ont eu lieu avec le président du Conseil des ligues et du président d'AURA.

Michel MARCHAND rappelle que 5 LBR du nord de la France et les CBD d'une 6^{ème} se sont concertés et regroupés depuis plusieurs semaines pour contester le peu de cas qui leur est fait dans les objectifs, les projets et les préoccupations de la Fédération. Ces comités se sentent oubliés de la politique fédérale avec seulement 2 représentants au Comité directeur, alors qu'ils représentent 40 % des CBD, et ne bénéficient de pratiquement aucun soutien financier, technique ou sportif. Ils déplorent la dépossession de 21 qualifiés dans les différents championnats de France, soit 17,52 % de qualifiés en moins par rapport à la saison écoulée, ce qui les contraint à organiser des compétitions interrégionales synonymes de longs déplacements et de frais fort malvenus en cette période de perte de pouvoir d'achat. Ces compétitions interrégionales dissuadent une partie des licenciés à participer aux qualificatifs départementaux qui servent de base aux calculs du nombre de qualifiés l'année suivante. Cette politique fédérale est perçue comme mortifère.

Les comités directeurs de ces ligues vont se réunir prochainement et selon les annonces de la présente réunion, il sera décidé de l'attitude à adopter vis-à-vis de la Fédération. Si la politique fédérale ne modifie pas son regard et ses actions envers ces territoires, les relations avec la Fédération en ressortiront fortement altérées.

L'urgence immédiate étant d'apporter une réponse à la révision des quotas formulée le 6 décembre et restée sans suite à ce jour.

1. Les quotas de qualifiés aux championnats de France 2024

Le Président indique que les quotas ne seront pas modifiés cette année car les qualificatifs ont débuté dès le mois d'octobre dans certains comités sur la base du nombre de qualifiés communiqués le 17 du même mois.

D'autre part, en fonction des regroupements interrégionaux, il recense la perte de 17 et non 21 qualifiés au total pour les 6 ligues. Une réactualisation des chiffres de participation post COVID a entraîné un réajustement du nombre de qualifiés en particulier dans les épreuves où la participation est faible voire inexistante. A noter aussi qu'une ligue a commis une erreur dans la transmission des participations en doubles F4 en donnant le nombre de joueuses au lieu du nombre d'équipes, ce qui a conduit à une correction du quota.

Les quotas des Doubles mixtes qui ont débuté en 2022 ont été calculés à partir des effectifs féminins de la saison précédente et des rectifications importantes sont intervenues en fonction de la participation aux qualificatifs.

Néanmoins, par rapport à leurs participants aux qualificatifs, les 6 ligues en qualifient 5,63 % (107 pour 1 902), soit 14,78 % de plus que la moyenne nationale (4,79 % - 888 pour 18 623) et 21,64 % de plus qu'en AURA (4,41 % - 520 pour 11 796).

Fort de ce constat, AURA a fait savoir que ses CBD n'ont pas à subir de nouvelles rectifications et que les améliorations qui se feront ne seront pas au détriment d'AURA ou des autres ligues.

Le Président admet qu'à plusieurs reprises un qualifié a été perdu car son attribution aurait fait passer la ligue bien au-dessus de la moyenne.

Lors du comité directeur d'octobre dernier, il a été proposé de ne pas supprimer de qualifié dans l'inter ligue, mais de la décaler sur les autres ligues afin d'éviter la perte de qualifiés sur la globalité de la zone géographique. Cette mesure permettrait de conserver l'indispensable représentation de l'ensemble du territoire.

Le Président attend des propositions concrètes et responsables sur ce sujet dans le cadre des Etats généraux qui vont être lancés prochainement et qui seront suivis de tables rondes. Mais il alerte sur la possible diminution des participants à certains championnats de France par nécessité faute de trouver des candidats capables de fournir le nombre de jeux requis que ce soit en AURA ou en dehors.

A noter que le Comité directeur veille aussi à équilibrer l'attribution des championnats de France sur le territoire en privilégiant les organisations hors AURA pour les Vétérans, les Doubles mixtes ou encore les Combinés.

Michel MARCHAND déplore que la demande la plus importante touchant aux qualifiés soit considérée comme trop tardive pour être suivie d'effet alors que la demande initiale remonte au 6 décembre 2023 et qu'il était compliqué de la formuler plus tôt. Il est fort à parier que les licenciés qui ont apostrophé leurs dirigeants pour contester ces quotas soient très déçus et même en colère de devoir participer à des compétitions interrégionales pour espérer se qualifier aux championnats de France. Fatalement, certains ne se présenteront même pas aux qualificatifs départementaux ce qui diminuera les chiffres de participation et fera perdre encore davantage de qualifiés.

Le Président indique qu'il a répondu point par point au courrier de doléances des 6 ligues le 22 décembre.

Franck BERUDI revient sur l'AG de l'Île de France à laquelle le Président a participé et où l'accueil n'a pas été chaleureux du fait que les présidents de CBD n'ont pas obtenu de réponses à leurs interrogations. Ils admettent qu'une région représentant 60 % des licenciés bénéficie de 60 % de qualifiés, mais les 40 autres % doivent être répartis équitablement sans opposer les ligues entre elles.

Le Président précise qu'il a eu des retours divergents de participants à l'AG de l'Île de France et rappelle qu'il n'a pas de parti pris. Il tient beaucoup à la représentation nationale dans les championnats et n'a pas l'intention d'opérer un rééquilibrage en faveur d'AURA.

Benoit LEPARC est également déçu d'apprendre que les quotas ne seront pas revus pour 2024 alors que les premières sollicitations des présidents de ligue remontent aux jours qui ont suivi la diffusion des quotas en octobre et le courrier du Président de décembre ne répondait pas à ces sollicitations, mais aux points développés dans le courrier adressé au ministère.

Il reconnaît qu'AURA qui totalise plus de 60 % des licenciés bénéficie de 50 % des qualifiés.

Il regrette que l'attribution des quotas n'ait pas été effectuée en concertation avec le Conseil des ligues ce qui aurait permis d'informer les présidents de ligue de ce qui les attendait.

Le Président répond que la méthode de calcul des quotas n'a pas changé, les mouvements de qualifiés n'en sont que la conséquence.

Benoit LEPARC dénonce un cercle vicieux car la généralisation des qualificatifs interrégionaux qui imposent de fortes contraintes nuit à la participation et donc aux quotas de la saison suivante.

Il propose de calculer les quotas sur les licences compétition de la catégorie concernée car il a le sentiment que la proportion de participants aux qualificatifs est plus importante dans les comités à faible effectif.

Le Président indique que ce sujet a été débattu en Commission traditionnelle en particulier avec Michel MARCHAND et l'idée de privilégier le nombre de participants par rapport au nombre de licenciés est parue intéressante. Néanmoins, le différentiel n'est pas très important.

Benoit LEPARC constate également que la proportion d'équipes M3 déclarées dans les comités à faible effectif est nettement supérieure à celle des comités à fort effectif, mais il n'en est pas tenu compte. Il indique que les ligues des HDF et IDF comportent chacune autant d'équipes déclarées que certains CS d'AURA. Or, les ligues des HDF et IDF se retrouvent en inter ligues avec la Normandie pour attribuer 1 place d'accession à la M2 alors que les CS d'AURA n'ayant pas plus d'équipes déclarées bénéficient chacun d'une place d'accession à la M2.

Il fait remarquer au Président que le nombre de participants est un critère de calcul pris en compte par la FFSB à géométrie variable jamais dans l'intérêt des ligues et comités à faible effectif

Le Président répond que la participation aux fédéraux quadrettes doit aussi être prise en compte quitte à la pondérer.

Michel MARCHAND redoute les réactions négatives des licenciés car ils s'attendaient à des améliorations. Il ressent une certaine animosité du Président vis-à-vis des présidents des ligues du nord de la Loire.

Le Président est conscient qu'il y aura de la déception chez les licenciés et le regrette, mais il alerte aussi sur la nécessaire évolution que subiront à l'avenir les championnats avec certainement moins de participants pour faciliter l'organisation. Il se défend de toute animosité envers qui que ce soit, la finalité de son investissement est de recréer de l'enthousiasme dans les boules et le plaisir de jouer pour doper la prise de licences.

Franck BERUDI rappelle que la lettre a été adressée au ministère parce que les ligues et les licenciés de base en ont assez de ne pas être écoutés et de ne pas avoir de lisibilité. La politique fédérale doit impérativement changer avec la prochaine équipe dirigeante. S'il n'est plus possible d'organiser les championnats de France quadrettes et triples dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, plutôt que de diminuer le nombre de participants, il est préférable de fractionner ce championnat sur plusieurs sites.

Benoit LEPARC s'inquiète aussi de la baisse annoncée du nombre de qualifiés, en particulier en quadrettes M3, et demande ce qu'il en sera pour 2025. Il souligne la réussite des concours dédiés M3 grâce à une répartition des places qualificatives favorisant les concours dédiés plutôt que les fédéraux. Si le nombre de qualifiés devait diminuer, cette dynamique serait cassée.

Le Président certifie que les quotas de qualifiés resteront les mêmes pour 2024/2025 et qu'il n'envisage pas de toucher aux quotas M3 et M4.

Il ajoute qu'il veillera à ce qu'une attention soit portée aux ligues qui ont subi la perte d'un qualifié pour un écart de participation minime.

Benoit LEPARC ajoute que la base ressent comme une injustice le fait que les plus hautes catégories soient directement qualifiées aux championnats de France pendant que les divisions les plus modestes sont obligées de passer par des inter régions.

Le Président répond que cette discussion est sur la table, qu'elle sera certainement abordée dans les Etats généraux et que les choses vont probablement évoluer.

Le Président confirme que la diminution des qualifiés n'est pas la seule voie à envisager pour l'avenir, mais il attire aussi l'attention sur la période des championnats et les risques d'annulation auxquels les organisateurs et la Fédération s'exposent en raison des canicules plus fréquentes et plus intenses.

Benoit LEPARC demande si un projet de réforme M4 est en gestation.

Le Président répond que certains CBD qui ont le statut de comité sportif organisent déjà des concours dédiés M4 depuis plusieurs années, mais avec moins d'enthousiasme qu'en M3. Un module a été créé au niveau fédéral pour une mise en place dans les LBR/CS sur la base du volontariat.

Benoit LEPARC fait remarquer que cette mise en place n'est possible que dans les CBD disposant de plus d'1 qualifié, ce qui n'est pas le cas des ligues en présence et la gestion du niveau M4 doit rester sur le plan départemental. Il ajoute que dans sa ligue, les M4 intéressés par un tel système jouent dans les concours dédiés M3.

Le DTN reconnaît que dans le calcul des quotas, la démarche ne peut pas être que mathématique et les critères évoqués méritent d'être croisés à l'avenir avec ceux utilisés depuis des années.

Franck BERUDI souhaite que la méthode de calcul des quotas soit transparente, que les 11 présidents de ligue soient associés et que le tableau utilisé pour ce calcul soit diffusé.

Michel MARCHAND confirme avoir obtenu ce tableau avec de la peine pour contrôler les calculs à la demande d'André MILANO.

Le Président assure une plus grande transparence pour les prochaines saisons.

Serge OLIVIER souhaite que pour la prochaine mandature, le principe d'1 qualifié par ligue soit acté car les inter régions rebutent les joueurs et cela facilitera l'obtention d'aides auprès des collectivités.

Le Président est d'accord pour donner plus de poids sportifs aux ligues, mais les qualificatifs doivent garder un sens avec un minimum d'équipes raisonnable.

S'agissant des Etats généraux, Serge OLIVIER estime que la démarche est tardive et qu'elle aurait dû se tenir en début de mandat.

Le Président approuve mais rappelle qu'en janvier 2021, la France était en pleine crise COVID et que la nouvelle équipe dirigeante était inexpérimentée et donc pas mûre pour des Etats généraux. La priorité était à la relance de l'activité sportive avec notamment la mise en place des championnats mixtes. Les conclusions des prochains Etats généraux seront transmises à la nouvelle équipe élue.

Par ailleurs, Benoit LEPARC fait part de sa contrariété lorsqu'il entend des dirigeants de comités à fort effectif membres du Comité Directeur de la FFSB mettre en doute la valeur sportive des qualifiés des comités à faible effectif, alors que ces derniers disputent des qualificatifs départementaux et trop souvent des qualificatifs interrégionaux avec les dépenses qui en découlent.

Le Président reconnaît que ces propos sont maladroits, dans les catégories de 3^{ème} et 4^{ème} divisions, tous les joueurs ont la même valeur sportive et il importe de conserver la représentativité nationale sur les championnats de France.

Benoît LEPARC estime que de tels propos ne sont pas maladroits mais tout simplement inacceptables de la part d'élus fédéraux.

2. La division M2

Franck BERUDI indique que les représentants de cette division sont les fers de lance et porte-drapeau de leur région d'appartenance, mais pour le compte des 6 ligues du nord de la Loire, on n'en dénombre qu'1 en Ile de France, 1 dans les Hauts de France et 1 en Centre Val de Loire sur les 64. A terme, d'autres participants pourraient s'ajouter par le mécanisme d'accession découlant des concours dédiés M3.

Si la formule paraît équitable sur le plan sportif, elle ne l'est pas sur le plan économique compte tenu des déplacements à effectuer, puisque seuls Mitry-Mory et Reuilly organisent un concours national sur le territoire des 6 ligues.

Les 2 équipes issues des 6 ligues sont prêtes à participer au championnat M2, mais pour leur donner les moyens de mener à bien la saison, une aide fédérale de 15 000 € est indispensable.

Le Président rappelle que le championnat M2 est un championnat national basé sur la valeur sportive des équipes en assurant une représentation nationale.

Avec la plupart des concours organisés en AURA, les équipes extérieures doivent certes supporter des coûts supplémentaires, mais il n'appartient pas à la Fédération de les aider car elle n'en a pas les moyens et ce précédent générerait d'autres demandes en cascade. Il convient en revanche de solliciter les collectivités locales.

Franck BERUDI est dès lors inquiet du devenir des concours dédiés M3 car les équipes ne voudront plus s'engager dans un championnat en sachant qu'elles ne pourront pas assumer une accession en M2 et qu'elles s'exposent à une licence rouge pour la saison suivante.

Le Président répond que le problème financier peut être en partie réglé par davantage d'organisations hors AURA.

Franck BERUDI ne croit pas en cette solution qui va mettre en difficulté à leur tour les équipes d'AURA.

Michel MARCHAND estime qu'en l'état, dans un avenir proche, il y aura un désert de M2 au nord de la Loire et rappelle une proposition de Marc SALOMON qui consistait à diviser le territoire national en 4 zones de manière à limiter les déplacements des équipes.

Benoit LEPARC déplore que ce projet n'ait pas été examiné en même temps que celui présenté par Hubert CHANEL, sans document écrit, qui d'ailleurs a été voté sans être abouti ce qui lui a valu plus d'abstention que de votes pour. Aujourd'hui, les meilleures équipes des 6 ligues ne veulent pas monter en M2 en raison des contraintes surtout financières.

Le Président indique qu'un bilan du championnat M2 sera fait en fin de saison et que des ajustements seront sûrement décidés.

Le DTN demande si le fait de ne pas sanctionner les équipes hors AURA qui refuseraient la montée en M2 serait une solution.

Benoit LEPARC répond que c'est une fausse solution car les équipes qui de ce fait vont rester en M3 vont démotiver les autres équipes de M3.

Franck BERUDI ajoute que dans les 6 ligues, le niveau M2 est le plus haut qu'une équipe puisse espérer et que cela doit être préservé. Le sujet étant essentiel, il demande de différer d'un an l'obligation de montée en M2.

Yves PIRIAC, président de la LBR Normandie tient à préciser qu'en tant que membre du Bureau fédéral, il ne peut pas être solidaire de la démarche des 6 ligues sur le plan de la forme et si cette position devait poser un problème au sein du comité directeur de la Ligue, il remettra sa démission. Sur le fond, il comprend l'inquiétude, mais la réalité des chiffres des effectifs plutôt en baisse dans les 6 ligues et plutôt en hausse ailleurs s'impose. D'autre part, il considère que le format de compétition actuel n'est plus adapté à la société moderne et ne permet pas d'attirer de nouveaux pratiquants.

Michel MARCHAND rappelle que cette réflexion sur de nouveaux formats de compétition avait été menée par Benoit LEPARC, mais la DTN n'en n'a pas voulu.

Le DTN réfute cette affirmation, la DTN n'a pas le pouvoir de donner son visa ou de mettre son veto sur des compétitions innovantes. Chaque comité doit trouver la meilleure formule en fonction des réalités locales et des attentes de sa population.

Benoît LEPARC confirme les propos de Michel MARCHAND. Il était effectivement prévu que les travaux de la cellule des Comités en Développement sur les nouvelles pratiques soient repris par les conseillers techniques en accord avec le DTN.

3. La Direction technique nationale

Michel MARCHAND exprime son mécontentement sur l'implication de la DTN. Les conseillers techniques affectés aux régions sont inexistantes ou passifs et le DTN a même indiqué que le rôle de la DTN dans ces territoires consiste à aider les A.S. désireuses de déposer une demande d'aide ANS-PSF. Aucun soutien sportif n'est proposé alors que cette mandature était censée se préoccuper des pratiquants de base au quotidien.

Le Conseil des ligues avait également demandé que le DTN fasse le tour des ligues et CBD afin d'exposer un projet concret de développement dans les structures à faible potentiel, mais la DTN se préoccupe davantage du haut niveau.

Le Président répond qu'il a le souci constant de la pratique des licenciés de base et précise que la DTN fonctionne actuellement avec 2 conseillers en moins.

Le DTN répond que chaque fois qu'il a été sollicité sur le territoire des 6 ligues, la DTN est intervenue.

Michel MARCHAND attend que la DTN prenne des initiatives, conçoive un projet de développement, vienne dans les régions exposer ce projet et trouve des relais locaux pour mettre en œuvre le projet.

Le DTN répond que les priorités à développer sont connues et sont issues du programme de l'ANS Développement qui a été diffusé à tous les comités. Des aides sont allouées par l'ANS et la Fédération apporte un complément.

Michel MARCHAND répond que les régions n'ont pas besoin d'argent, mais avant tout d'énergie, d'impulsions, de propositions de développement et d'être accompagnées dans les démarches avec les décideurs régionaux.

Le DTN répond qu'il est toujours prêt à se déplacer pour rencontrer les interlocuteurs locaux et cite l'exemple de La Baule où il a profité du déplacement aux Fêtes boulistes pour rencontrer les décideurs au sujet du boulo-drome. Il appartient aux ligues et CBD de provoquer ce type de rendez-vous (en effet qui connaît mieux le terrain et ses besoins que les présidents de ligues) et la DTN joue alors son rôle de conseil et d'expertise.

Michel MARCHAND estime que la DTN aurait dû faire un diagnostic de chaque ligue pour en déduire des axes d'orientation et les mettre en œuvre.

Franck BERUDI observe que les Hauts de France, le Grand Est et l'Île de France ne disposent pas de conseiller technique attitré.

Le DTN rappelle que dans sa présentation à la dernière AG de la F.F.S.B., il a donné le nom de l'interlocuteur de la DTN pour chaque ligue.

Le Président considère qu'un poste de conseiller technique dédié aux 6 ligues pourrait être mis en place grâce aux financements régionaux, à un effort sur la licence et à un complément de la Fédération comme cela se passe en Occitanie et en Bourgogne Franche-Comté. Pour faire vivre cet emploi, un groupe de suivi définissant les actions doit être monté.

Serge OLIVIER ajoute qu'un plan de développement régional repose sur l'implication du président régional et de la Fédération via un conseiller technique car très souvent, il faut susciter les animations ou actions.

Le DTN indique qu'actuellement un conseiller technique est en arrêt maladie depuis plus d'un an et un autre est en congé formation. Dès que leur situation sera régularisée, de nouveaux moyens humains pourront être déployés. Néanmoins, il faut que localement une structure soit opérationnelle et alors la DTN peut assurer un suivi et une coordination pour optimiser les actions.

Benoit LEPARC rappelle que les conseillers techniques sont des professionnels du sport contrairement aux dirigeants de comités qui sont bénévoles et il attend un peu plus d'entrain de leur part pour être managé dans les choix de développement sans devoir solliciter cette intervention systématiquement. Il déplore l'attitude des conseillers techniques particulièrement lors des AG de la FFSB qui se montrent très distants, ce qui n'est pas de nature à faciliter les échanges. Il regrette aussi le manque de réactivité de certains conseillers

techniques, et trouve inacceptable que l'un d'eux ait pu lui dire qu'il lui faisait perdre son temps. Il réclame une véritable remise en question de la DTN et il soutient les interventions de Michel MARCHAND et Serge OLIVIER sur la nécessité que la DTN travaille à un plan de développement spécifique aux ligues et comités à faible effectif

Jean-Marie LHUILLIER indique avoir collaboré avec Thierry MAHOUDEAU dans le Grand Est et en être satisfait même si sa disponibilité dépend de la LBR Bourgogne Franche-Comté qui est son employeur principal.

Concernant l'organisation d'un concours M2, il attend de prendre connaissance du cahier des charges avant de prendre une décision.

Didier AVISSE estime que pour la catégorie M4, les prochains quotas doivent faire en sorte de ne pas aller au-delà de qualificatifs interdépartementaux car les inter ligues défavorisent trop ceux qui se déplacent.

D'autre part, le Président lui confirme que rien n'est voté pour le moment sur la réforme F2 et que la commission féminine travaille sur un championnat plus équitable. Les éventuelles propositions seront votées au Comité directeur du 30 mai.

Michel MARCHAND rappelle que par le passé, les présidents de ligue étaient invités à ce comité directeur de printemps avec voix consultative et demande le rétablissement de cette invitation.

Le Président répond ne pas y être opposé.

Franck BERUDI constate que les CBD ne gèrent plus que la phase départementale des qualificatifs de Simples, Doubles et Quadrettes et préconise une régionalisation directe des qualificatifs ce qui allégerait le calendrier.

4. Financement des ligues

Le Président indique qu'il a institué une aide au fonctionnement au profit des ligues basée sur un forfait et une part variable correspondant à 0,50 € par licence. Par ailleurs, le Président a instauré un seuil plancher pour les ligues à faible effectif, cela concernant les 6 ligues présentes.

De plus, à l'avenir, chaque ligue sera invitée à définir la quote-part à prendre sur chaque licence en fonction de son besoin de financement.

5. Questions diverses et tour de table final

Serge OLIVIER évoque la question de la Raffa Volo qui est rattachée à la LBRI Bretagne Pays de la Loire, mais dont les dirigeants sont peu concernés par la gestion de la ligue. Néanmoins, cette pratique présente beaucoup d'intérêt dans les animations de développement.

Le Président indique que la pratique se développe, des boulodromes mettent en place des pistes permanentes et un travail technique a été initié avec la DTN pour faire progresser les athlètes. De même, les derniers championnats de France à Portets ont été une belle réussite. Une cinquantaine de joueurs pratiqueraient régulièrement la Raffa tout en jouant aussi à la Lyonnaise ou à la Boule Bretonne.

Benoit LEPARC constate que le vieillissement de la population bouliste entraîne une baisse de participation dans les qualificatifs de Simples et s'interroge sur le maintien de ce championnat.

Le Président constate aussi un recul de participation préoccupant dans les compétitions phares du Sport Boules à commencer par les Tournois Boulistes de Pentecôte.

Benoit LEPARC considère que les joueurs hors AURA qui subissent les inter régions et les ressentent comme une injustice n'ont plus envie de faire de tels déplacements.

Franck BERUDI ajoute qu'il faut adapter le format des concours aux attentes des participants qui veulent disputer un minimum de parties.

Le Président approuve mais signale que ce désintérêt pour les compétitions majeures touche aussi les licenciés d'AURA et s'explique aussi par des raisons économiques.

Jean-Marie LHUILLIER demande les raisons de la création de 2 catégories dans le championnat de France Vétérans. Pour le « Toutes divisions », le Grand Est est regroupé avec la Bourgogne Franche-Comté.

Le Président répond que 26 000 licenciés sont vétérans et qu'il est probable que d'autres catégories soient créées à l'avenir.

D'ores et déjà certaines A.S. sont satisfaites qu'un joueur de 3^{ème} division soit autorisé dans le championnat « 4^{ème} division », mais d'autres déplorent que 2 licenciés M3 de la même A.S. ne puissent jouer ensemble que dans le championnat « Toutes divisions ».

Benoit LEPARC estime que cette réunion a été utile mais un peu tardive et regrette l'absence de révision des quotas.

Concernant les concours dédiés M3, chaque ligue gère son championnat avec une certaine latitude, mais il manque des directives fédérales communes qui apporteraient plus de rigueur. Il fait part du projet de compétition inter ligues Triples M3/M4 et Doubles F3/F4 avec au moins 1 représentant par CBD pour valoriser la pratique bouliste au niveau local. Si ces compétitions donnent satisfaction et que la Fédération continue à manquer de considération pour ces 6 ligues, la Fédération pourrait perdre des affiliations de CBD.

Le Président rappelle que les compétitions inter ligues sont soumises à l'agrément de la Fédération, mais que cela ne posera pas problème.

Michel MARCHAND a trouvé la réunion positive, bien qu'elle ait apporté des réponses à des demandes d'explication formulées à plusieurs reprises. Il reste également déçu pour les quotas et s'interroge sur leur sort en 2025. Il a pris bonne note du maintien à 128 du championnat de France Quadrettes M3 et le caractère facultatif de la mise en place des concours dédiés M4. En revanche, le financement de la saison d'une équipe M2 n'est pas résolu. Sans découpage du territoire en plusieurs zones, il ne voit pas comment les licenciés d'une équipe vainqueur ou finaliste du championnat de France quadrettes M3 pourraient recevoir une licence rouge.

Il attend de la DTN la conception d'un plan de développement à présenter dans chaque ligue, ainsi que l'appui au quotidien et la considération des conseillers techniques.

Serge OLIVIER est satisfait des échanges positifs de cette réunion. Il redit la nécessité de supprimer les qualificatifs inter ligues et de mettre en place un plan de développement en lien avec la DTN pour vendre notre sport.

Didier AVISSE est satisfait de cette réunion, mais il reste pessimiste pour l'avenir du Sport Boules dans les régions du nord de la Loire.

Franck BERUDI dit son impression de parler dans le vide car les mêmes questions reviennent régulièrement sans qu'on apporte de réponse. La réunion a permis de faire la synthèse de tout ce qui ne va pas dans les 6 ligues. La question des quotas est essentielle car elle conditionne la délivrance des licences.

Les championnats de France sous la forme actuelle vont être difficiles à pérenniser, la solution est de les scinder sur plusieurs sites. En vétérans, il faudra arriver à 3 niveaux : 4D, 3D et 1D/2D.

Cette réunion a mis en présence des présidents de ligue et le Président de la F.F.S.B., mais la plupart ne seront plus en poste l'année prochaine. Il est important de mettre en place un contrat d'objectifs dans toutes les ligues sur la base du plan de développement fédéral dont la DTN sera en charge du suivi.

Il remercie ses homologues pour les toutes les réunions qui se sont tenues en toute discrétion. Enfin, il souhaite une meilleure communication et une plus forte complicité avec la Fédération, à commencer par la diffusion des comptes rendus des réunions officielles.

Ghislaine BERUDI regrette que le sujet des féminines n'aient pas été abordé plus longuement car il y a beaucoup à faire pour les féminines surtout en F3 et F4. Le calcul des qualifiés des Doubles mixtes a été effectué sur la base des effectifs féminins 2018/2019, l'Île de France a bénéficié de 2 qualifiés en 3D/4D en 2023, mais devra se contenter d'un seul avec une participation de 32, alors que l'Occitanie a été bien mieux traitée.

Le DTN annonce qu'il envoie un courrier aux 6 présidents de ligue pour leur rappeler l'organisation de la DTN. Il programmera ensuite des dates pour les rencontrer avec leurs forces vives afin d'expliquer la politique fédérale.

Benoît LEPARC estime qu'il est trop tard pour le faire puisque nous sommes en fin de mandature et que les Présidents de ligues actuels ne le seront plus dans quelques mois. Ce travail devra donc être fait en début de la prochaine mandature avec les nouveaux dirigeants.

Le Président remercie les participants à cette réunion et redit qu'il est animé par un développement équitable et il est inexact d'affirmer que des décisions ont été prises contre les 6 ligues.

Il veillera aussi à améliorer la communication interne et les actions sur le terrain.